



# NOUS CONTACTER



+ par téléphone  
0262 90 61 67  
Du lundi au vendredi  
De 8h30 à 16h

+ par fax  
0262 90 64 31

+ par mail  
sec.umg.fguyon@chu-reunion.fr  
geriatrie.fguyon@chu-reunion.fr



Plus d'information et télécharger les formulaires en scannant le QR Code suivant



Création graphique : Direction de la Communication  
Photos : Franck Gélabert et Direction de la Communication



## Unité Mobile de Gériatrie Extra-Hospitalière



Information à destination des professionnels médicaux et médico-sociaux

En appui aux médecins de ville secteur Nord (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne)

**Dans le cadre du réseau Ville-Hôpital, cette brochure vous informe des différentes missions de cette équipe, qui se tient à votre disposition pour des avis spécialisés.**

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE



Médecins gériatres

Infirmier

Ergothérapeute

Assistants Sociales

Secrétariat



# MISSIONS GÉNÉRALES

- Dispenser des évaluations gériatologiques et gériatriques sur le lieu de vie de la personne âgée en appui des professionnels de proximité
- Contribuer à l'élaboration du plan personnalisé de santé (PPS) et du projet de vie du patient gériatrique
- Contribuer à la limitation des ruptures de parcours des personnes âgées en articulation avec les dispositifs de ville existants (DAC, conseil départemental, CCAS, associations, ESMND, EMGP...)
- Evaluer et optimiser le maintien au domicile
- Favoriser la limitation des passages aux urgences évitables en aidant à anticiper les situations de crise
- Repérer la personne âgée fragile et l'orienter dans la filière gériatrique hospitalière
- Proposer une liaison Ville-hôpital avec la mise en place d'une hotline
- Participer à la formation des professionnels collaborateurs et des aidants



# POUR QUI ?



La personne âgée à partir de 70 ans, non déplaçable, isolée ou en refus de soins



# POUR QUOI ?

- Chutes à répétition et troubles de la marche
- Perte d'autonomie
- Altération de l'état général, dénutrition
- Polymédication
- Régression psycho-motrice
- Troubles cognitivo-comportementaux
- Discussion éthique
- Difficultés sociales et/ou environnementales



# MODALITÉS

## + Qui fait la demande ?

L'UMG extra hospitalière intervient après demande du médecin traitant ou du médecin coordonnateur d'EHPAD.

## + Comment ?

Formulaire à remplir et à adresser par fax ou mail au secrétariat de l'UMG.

## + Comment nous procédons ?

Nous étudions chaque demande et nous proposons en collaboration avec le médecin traitant et les professionnels sollicitant une expertise gériatrique. Intervention hors cadre de l'urgence.

**Le médecin traitant reste l'unique prescripteur.**

